



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

À une séance ordinaire tenue le 13 avril 2015, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1 - Absent

La directrice générale atteste que 8 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 743-2015
- b. Adoption du 2^e projet de règlement n° 745-2015
- c. Avis de motion – règlement n° 745-2015
- d. Adoption du 2^e projet de règlement n° 746-2015
- e. Avis de motion – règlement n° 746-2015
- f. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 749-2015
- g. Adoption du projet de règlement n° 750-2015
- h. Avis de motion – règlement n° 750-2015
- i. Dérogation mineure – 32, rue Demers
- j. PIIA Affichage – 53, rue Chainé

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Octroi du contrat pour la signalisation au centre multifonctionnel

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière
- b. Modalités de la mise en commun des services de sécurité incendie

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Achat d'abat-poussière
- b. Contrat pour le lignage des chemins publics
- c. Contrat pour le lignage des traverses et stationnements
- d. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- e. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- f. Mandat à Horti-Taille pour l'entretien paysager des terrains municipaux



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Dépôt des états financiers et vérification comptable
- b. Soutien financier à la Société d'horticulture de St-Apollinaire pour 3 activités pour leur 20^e anniversaire

12. ADMINISTRATION

- a. Embauche d'une employée au bureau de la SAAQ
- b. Adoption du règlement n° 747-2015 sur les heures d'ouverture de la piste de motocross St-Apollinaire/Terre-Rouge pour la saison 2015
- c. Appui au contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les aînés du Québec
- d. Désignation d'un répondant EIL
- e. Octroi du contrat pour la réfection de la toiture de métal de la salle communautaire
- f. Octroi du contrat pour la conception, les plans, devis et la surveillance d'un bâtiment de service pour le parc rue des Vignes
- g. Mandat pour étude environnementale au 141, rue Principale
- h. Inscription au congrès de l'ADMQ
- i. Renouvellement du contrat de travail pour l'entretien ménager de la salle communautaire
- j. Acceptation partielle de la rue du Cardinal et de la rue du Grenat
- k. Achat de cartes pour le méchoui des Chevaliers de Colomb

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16478-04-2015
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16479-04-2015
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mars

Bernard Ouellet	2 497.70 \$
Léopold Rousseau	908.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	908.24 \$
Jonathan Moreau	908.24 \$
André Sévigny	908.24 \$
Julie Rousseau	908.24 \$
Alexandre D'Amour	908.24 \$
Martine Couture	6 123.12 \$
Cathy Bergeron	8 636.83 \$
Martin Miller	2 389.25 \$
Renault Lepage	232.39 \$
Dany Lamontagne	4 673.75 \$
Membres du conseil et cadres :	30 002.48 \$
Employés voirie et bureau :	45 773.11 \$
Service de sécurité incendie :	12 999.05 \$
Bibliothèque et brigadières :	3 720.00 \$
Personnel de la SAAQ :	8 670.99 \$
Total des salaires bruts payés pour mars 2015 :	101 165.63 \$

Comptes payés - Mars

URLS	Soutien financier (ringuette - jeux du Québec)	100.00 \$
Renaud Bastien	Remb. de taxes payées en trop	471.98 \$
Les Constructions S. Marcoux inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	6 940.60 \$
Hydro-Québec	Électricité	16 974.37 \$
Télus	Internet	132.11 \$
Camille Dion	Remb. droit de mutation car exonéré	389.16 \$
Irenée Bédard	Remb. de taxes payées en double	270.52 \$
Interfas	Cotisation mensuelle - mars	7 932.13 \$
Postes Canada	Apollinairois commerces	29.88 \$
Coop Unicoop	Pièces et accessoires	463.79 \$
Coop Seigneurie	Fête des Neiges	206.27 \$
Jean-Christophe Viens	Remb. de taxes payées en double	180.12 \$
Emanuel Dufresne	Remb. de taxes payées en double	190.16 \$
Construction Larochelle	Remb. de taxes payées en double	164.12 \$
Christian Dufresne	Remb. de taxes payées en double	314.77 \$
Succession Gilles Cayer	Remb. de taxes (décès de M. Cayer)	114.56 \$
Annie Gagnon	Aide-comptable	967.50 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - mars	1 261.27 \$
Constructions Léandre Demers	Remb. dépôt certificat de localisation	71.38 \$
Coop Fédérée	Propane et huile	4 288.07 \$
Magnum 2 Construction inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	21 386.43 \$
Télus	Téléphones et internet	665.72 \$
Michaël Croteau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Groupe Negotel	Téléphones du 22 mars au 21 avril	472.31 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	809.30 \$
Fédération qué. des municipalités	Formation pour une conseillère	373.67 \$
Ministère du Revenu Québec	Registre des entreprises	34.00 \$
Info Page	Téléavertisseurs	207.76 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mars 2015 :		66 211.95 \$



Comptes à Payer - Mars

Les Agences Robert Janvier Itée	Centre multifonctionnel	9 440.48 \$
Armeco	Centre multifonctionnel	24 763.32 \$
Aspiro.net	Centre multifonctionnel	275.94 \$
Ass. des bibliothèques publiques	Papeterie	52.50 \$
Atelier Genytech inc.	Réparer perte d'air sur essieu	78.87 \$
Batteries du Québec	Batteries	121.15 \$
BDR Distribution	Centre multifonctionnel	54.04 \$
Bergeron Larochelle, notaires	Honoraires pour servitude	927.52 \$
Samuel Bergeron	Surveillance du gymnase	248.40 \$
Biolab - division Thetford	Analyses d'eau	133.14 \$
Bi-Sports	Soirée des bénévoles	34.48 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulons	55.68 \$
Boutique Rose-Hélène	Soirée des bénévoles	799.08 \$
Brassard buro	Accessoires de bureau et papeterie	362.79 \$
Buroplus St-Agapir	Billets double et papier	1 194.00 \$
Louise Camiré	Remboursement de frais - formation	36.08 \$
Cannon Hygiène Canada	Service d'enlèvement sanitaire	644.13 \$
Pièces d'autos Carquest	Pièces	394.68 \$
Casse-Croûte Liz«on enr.	Repas (incendie porcherie)	216.06 \$
Laurent Cayer	Remb. frais de repas (formation)	10.90 \$
CÉGEP de Rimouski	Cours instruction 1 (pompiers)	503.02 \$
CGER	Location camion ordures - février	7 731.88 \$
C.E.R. Turmel enr.	Tuyaux	110.84 \$
Diane Charest	Remb. achats pour comité des bénévoles après funérailles	50.54 \$
CHEM Action inc.	Pièces pour pompe à chlore et eau potable	4 166.69 \$
Clinique Vétérinaire Lauvien	Euthanasies et incinérations	206.95 \$
Les Commerçants de la Chaudière	Transport de colis (Dicom)	2.25 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle communautaire et roulotte	895.82 \$
Les Constructions Sédric Gaudreault	Centre multifonctionnel	1 250.93 \$
Les Constructions Fournier & Giguère	Honoraires SNC-Lavalin et LVM	11 450.86 \$
Constructo Se@o	Vidanges des boues	18.75 \$
La Coop Unicoop	Pièce pour tracteur	116.12 \$
Côté Fleury inc.	Pièces et accessoires	256.58 \$
Marc Côté	Remb. frais de repas (formation)	11.83 \$
Couvre-Planchers Pelletier inc.	Centre multifonctionnel	10 347.75 \$
Marcel Croteau	Ménage- Hôtel de Ville et Francoeur	613.10 \$
CWA	Vérifier système	282.27 \$
Daharpro construction inc.	Centre multifonctionnel	132 751.85 \$
Démix Béton	Centre multifonctionnel	663.25 \$
Deschênes & fils Itée	T-shirts de couleur	565.36 \$
Simon Desruisseaux	Remb. frais - formation pompier	475.80 \$
Detekta solutions	Contrat de service - détection de gaz	332.33 \$
Distribution Sports-loisirs	Centre multifonctionnel	63 717.19 \$
Distnet inc.	Pomper boîte de valve	1 206.95 \$
École nationale des pompiers	Inscription autosauvetage et guide élève	510.75 \$
École des Quatre-Vents	Transport scolaire	57.49 \$
Eddy Fugère inc.	Centre multifonctionnel	3 242.28 \$
Éditions Yvon Blais inc.	Code municipal	323.40 \$
Élite technologies	Réservoir rue des Lilas	699.05 \$
Émilie Rondeau	Politique d'intégration des arts à l'architecture	4 000.00 \$
Entreposage St-Apollinaire	Location d'entrepôt	287.44 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	153.78 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Centre multifonctionnel	25 869.37 \$
Envir'eau puits inc.	Honoraires - supervision essais de pompage	7 452.40 \$
Équip. d'incendie Rive-Sud inc.	Surveillance (3 mois)	110.39 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Équipements supérieurs inc.	Centre multifonctionnel	3 295.03 \$
LAV équipements & outillage	Centre multifonctionnel	1 448.69 \$
Éthier avocats inc.	Honoraires pour remb. de taxes	1 958.38 \$
Eugène Allard	Détergent et distributeur de papier	96.92 \$
Exova	Analyses d'eau	229.95 \$
Falex	Centre multifonctionnel	2 701.45 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement stationnements	5 673.47 \$
Fleuriste St-Agapit	Centres de tables - soirée des bénévoles	803.47 \$
Annie Gagnon	Aide comptable	1 155.00 \$
Garage Germain Rousseau & fils	Tube	29.84 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Honoraires professionnels en urbanisme	2 761.70 \$
Gicleurs québécois inc.	Centre multifonctionnel	8 604.64 \$
GMB Hydraulique	Moteur balai mécanique	937.00 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement pour formation	84.28 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	1 083.57 \$
Groupe Sani-Tech	Centre multifonctionnel	52 302.12 \$
Hockey mineur St-Apollinaire	Ajustement saison 2014-2015	4 153.00 \$
Impressionne moi	Installation, configuration et vérification	2 543.78 \$
Les Isolations Grenier inc.	Centre multifonctionnel	7 864.29 \$
Jacques Fortier Ornemental enr.	Coin de protection et plier pattes de table	223.64 \$
Jacques Roberge inc.	Honoraires professionnels	4 804.91 \$
Jean-Philippe Roy	Politique d'intégration des arts à l'architecture	4 000.00 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	150.00 \$
Joe Johnson Équipement inc.	Pièces pour balai	653.56 \$
José Louis Torres	Politique d'intégration des arts à l'architecture	4 000.00 \$
Sylvie Khandjian	Animation "à la découverte des continents"	391.40 \$
Kone inc.	Centre multifonctionnel	26 311.48 \$
LCS inc.	Dégel électrique et recherche de fuite	1 333.72 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats SAQ - soirée des bénévoles	1 205.11 \$
Stéphane Laroche	Remb. frais de repas - formation	9.07 \$
Léopold Delisle inc.	Déneigement et heures de pelle	38 643.10 \$
Lévio Transport inc.	Location de roulotte	1 034.78 \$
Libertévision inc.	Enseigne lumineuse	32 175.76 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	693.55 \$
Librairie Chouinard	Livres pour bibliothèque	833.52 \$
Linde Canada	Produits chimiques	187.13 \$
LVM	Surveillance environnementale	2 299.50 \$
Magnus	Sable vert	4 170.32 \$
Mécanique Marcel enr.	Ajustement	17.07 \$
Mécaniques Ducro inc.	Centre multifonctionnel	70 468.18 \$
Médias Transcontinental	Inscriptions soccer et Apollinairois - Publi-Sac	325.32 \$
Mercier Expert inc.	Casques, pantalon et bottes	918.44 \$
Messageries Dynamiques	Journal de Québec	255.29 \$
Michel O'Neill	Conférence à la bibliothèque	300.00 \$
Modu-Loc	Centre multifonctionnel	546.13 \$
MRC de Lotbinière	Formation, impressions et quotes-parts	31 805.71 \$
Multimétal	Centre multifonctionnel	41 044.36 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	5 638.78 \$
Municipalité d'Issoudun	Entretien chemin d'hiver	1 942.57 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide - pompiers	640.80 \$
Judith Nadeau	Fermeture de la patinoire	95.00 \$
Nadeau & fils inc.	Centre multifonctionnel	63 220.23 \$
Nordik Sports	Bougies	13.78 \$
Norman Côté	Circuits pour alimentation des enseignes	1 154.71 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



PARKA	Centre multifonctionnel	5 944.21 \$
Paysagiste 2000 inc.	Voyage de sable, bris d'eau et déneigement	61 339.16 \$
Pierre Boily Électrique inc.	Centre multifonctionnel	54 617.34 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 227.00 \$
Porte de Garage SM	Centre multifonctionnel	2 517.38 \$
Premier Tech Aqua	Entretien écoflo	201.21 \$
Les produits sanitaires Lépine inc.	Essuie-tout	358.56 \$
Les produits industriels J-Paul Côté	Produits chimiques	1 007.18 \$
Produits chimiques CCC Itée	Permanganate	3 583.06 \$
Protection incendie PC	Inspections, test et air pack	6 097.99 \$
P.S.C. Québec inc.	Brosses d'acier	128.49 \$
Publications Québec	Normes et ouvrages routiers	87.16 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	695.59 \$
Rabais Campus	Renouvellement de revues - bibliothèque	179.31 \$
Ray-Car	Pierre	166.67 \$
RBR Construction inc.	Centre multifonctionnel	28 198.03 \$
Regulvar	Centre multifonctionnel	3 787.28 \$
ResoTel	Centre multifonctionnel	5 893.62 \$
R.M. Leduc & cie inc.	Matériel divers	1 428.16 \$
Ronam Constructions inc.	Centre multifonctionnel	39 736.93 \$
Julie Rousseau	Remb. achats pour soirée des bénévoles	92.47 \$
Samson & frères	Alésage d'un puits et essai de pompage	13 866.33 \$
Sani-Bleu	Centre multifonctionnel	617.42 \$
Services Frimas inc.	Odeur de gaz dans salle com.	400.11 \$
Shalwin inc.	Centre multifonctionnel	59 863.90 \$
SM CTC Contrôle technique	Expertise de toiture	2 132.45 \$
Solu Tech	Dégeler entrée d'eau	402.42 \$
SPL Événements	Fête des Neiges	402.41 \$
Structures FerAcier inc.	Centre multifonctionnel	531.18 \$
Talbot Équipement Itée	Pompe à diaphragme	3 098.40 \$
Techno Sinistre et divisions	Dégeler entrée d'eau	500.14 \$
Télécoms U2B	Étuis à courroie pour téléphone	114.84 \$
Toitures Aubé inc.	Centre multifonctionnel	344.93 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Ampoules	93.71 \$
Transport Général	Transport de produits chimiques	160.96 \$
Uline	Couvre-chaussures	211.07 \$
Veolia	Pompage du sable de filtre	1 664.89 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage	801.96 \$
Wolseley	Pièces pour compteur d'eau	1 388.06 \$
Xérox	Photocopieur	2 762.34 \$
Michel Youinou	Sacs cadeaux - soirée des bénévoles	840.47 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mars 2015 :		1 067 996.79 \$

16480-04-2015
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 743-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part de promoteurs afin d'agrandir la zone 133R à même la zone 135R;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mars 2015 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 25 février 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le n° 743-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

16481-04-2015
point no 7b

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 745-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun d'agrandir la zone 102C à même la zone 101I à l'intersection de la Route 273 et de la rue Laurier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part d'un propriétaire d'immeuble industriel afin que soit autorisé les usages de la classe industrie contraignante (I-2) sur sa propriété;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 mars 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 745-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

16482-04-2015
point no 7c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 745-2015

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 745-2015 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 et ses amendements afin de modifier les limites de la zone 100R, d'agrandir la zone 102C à même la zone 101I, agrandir la zone 104I à même la zone 103I et ajouter la classe d'usage I-2 comme usage permis dans la zone 104 I.



16483-04-2015
point no 7d

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N^O 746-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE certaines corrections doivent être apportées à certaines limites de zones du plan de zonage à la suite de modifications cadastrales;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser une construction datant de plus de 30 ans, non conforme au règlement de zonage actuel et qui ne bénéficie pas de droits acquis;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, Al 2, paragraphe 4.1) permet le contingentement des usages dans une zone;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 mars 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n^o 746-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

16484-04-2015
point no 7e

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^O 746-2015

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n^o 746-2015 modifiant le règlement de zonage n^o 590-2007 et ses amendements afin de modifier les limites des zones 159C, 172R et 175C et d'autoriser une seule habitation multifamiliale dans la zone 177R.

16485-04-2015
point no 7f

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N^O 749-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger certains textes du règlement de zonage sur les garages attenants, les garages détachés et les logements d'appoint afin d'apporter des précisions et de faciliter l'application dudit règlement;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 749-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16486-04-2015
point no 7g

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 750-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de lotissement numéro 591-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 591-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la note 1 du tableau 2 relativement aux grandeurs minimales d'un terrain d'angle afin de faciliter la compréhension du règlement et son application;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 750-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16487-04-2015
point no 7h

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 750-2015

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement n° 750-2015 modifiant le règlement de lotissement n° 591-2007 et ses amendements afin de modifier la note 1 du tableau 2 de l'article 5.2.3 intitulé : « Normes minimales applicables aux terrains desservis ».

16488-04-2015
point no 7i

DÉROGATION MINEURE – 32, RUE DEMERS

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 882 du cadastre du Québec situé au 32, rue Demers dans la zone 115R;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2015-017 afin de réduire la marge de recul latérale de la remise à 0.52 mètre;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage numéro 590-2007 pour la marge de recul latérale minimale d'une remise est de 1 mètre pour un mur sans ouverture;

ATTENDU QUE la construction de la remise avait fait l'objet d'une demande de permis en 2005 en respectant la distance de 0.60 mètre de la ligne latérale du règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE selon le certificat de localisation fait sous la minute 10 929 le 18 février 2015 par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, la marge de recul latérale de la remise est de 0.52 mètre;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 mars 2015;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2015-017 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

16489-04-2015
point no 7j

PIIA AFFICHAGE – 53, RUE CHÂINÉ

ATTENDU QUE le demandeur est le locataire du bâtiment principal sur lot 3 384 128 du cadastre du Québec situé au 53, rue Chaîné dans la zone 144C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2015-058 afin de changer l'affichage des enseignes murales existantes sur le bâtiment principal et de l'enseigne autonome pour son nouveau commerce de restauration;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2015-058 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16490-04-2015
point no 8a

OCTROI DU CONTRAT POUR LA SIGNALISATION AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été demandés, pour faire la signalisation au centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Prix	Commentaire
Les Enseignes Pala	11 174.00 \$	Non conforme
Posimage	13 767.00 \$	
Groupe Têtu inc.	17 650.99 \$	

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de signalisation, à Posimage, au montant de 13 767.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.



16491-04-2015
point no 9a

AUTORISATION AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 9 février 2009;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : *«Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»*

Art. 34 : *«Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»*

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

que le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

16492-04-2015
point no 9b

MODALITÉS DE LA MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

que la Municipalité de Saint-Apollinaire participe aux travaux visant à évaluer l'opportunité et les modalités de la mise en commun des services de sécurité incendie.

La municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à fournir au comité mis en place à cette fin toutes les informations nécessaires à ces travaux.

Adopté à l'unanimité

16493-04-2015
point no 10a

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'abat-poussière liquide;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Abat-poussière	Prix au litre	Total avant taxes
Les Entreprises Bourget inc.	Chlorure de calcium liquide	0.199 \$	4 975.00 \$
SOMAVRAC INC.	Chlorure de calcium liquide	0.221 \$	5 525.00 \$



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 25 000 litres de chlorure de calcium liquide auprès des Entreprises Bourget inc., pour le transport et l'épandage, au coût de 4 975.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16494-04-2015
point no 10b

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES CHEMINS PUBLICS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des chemins publics de la municipalité, pour 38 300 mètres linéaires;

ATTENDU QUE 5 soumissions ont été reçues, soit :

➤ Marquage et Traçage du Québec	0.175 \$ du mètre linéaire	6 702.50 \$ plus taxes
➤ Entreprises Gonet B.G. inc.	0.182 \$ du mètre linéaire	6 970.60 \$ plus taxes
➤ Lignes Maska	0.189 \$ du mètre linéaire	7 238.70 \$ plus taxes
➤ Gestion Pro-Ligne	0.240 \$ du mètre linéaire	9 192.00 \$ plus taxes
➤ Dura-Lignes inc.	0.257 \$ du mètre linéaire	9 843.10 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat de lignage des chemins publics au plus bas soumissionnaire, soit Marquage et Traçage du Québec, au coût de 6 702.50 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16495-04-2015
point no 10c

CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES TRAVERSEES ET STATIONNEMENTS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage des traverses et stationnements;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues, soit :

➤ Peinture Lignes Plus	1 360.00 \$
➤ Lignes Maska	1 483.75 \$
➤ Dura-Lignes	1 775.00 \$
➤ Gestion Pro-Ligne	1 787.00 \$
➤ Entreprises Gonet B.G. inc.	2 318.00 \$
➤ Marquage et traçage du Québec	2 325.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de lignage des stationnements et traverses au plus bas soumissionnaire, Peinture Lignes Plus (Guy Masse), au coût de 1 360 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16496-04-2015
point no 10d

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire faire une demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) auprès du Député de Lotbinière-Frontenac;



ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a des travaux totalisant 355 600 \$ à son budget 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer à Monsieur Laurent Lessard, Député de Lotbinière-Frontenac, que la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit réaliser les travaux durant l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

16497-04-2015
point no 10e

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

16498-04-2015
point no 10f

MANDAT À HORTI-TAILLE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DES TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la compagnie Entretien paysager Horti-Taille effectue l'entretien paysager des terrains municipaux en période estivale;

ATTENDU QU'il est plus avantageux pour la Municipalité de donner ces travaux à contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien paysager pour la saison 2015 à Entretien paysager Horti-Taille pour un montant de 7 200 \$ plus taxes.

Les tâches à effectuer sont :

- Nettoyage printanier des plates-bandes
- Désherbage des plates-bandes
- Plantation des annuelles si nécessaire
- Taille des arbustes au besoin
- Taille des arbres (branches trop basses)
- Protection hivernale des végétaux qui en ont besoin

Adopté à l'unanimité.



16499-04-2015
point no 11a

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU QUE la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2014 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

ÉTAT DES RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	Budget 2014	Réalizations	
		2014	2013
Revenus			
Taxes	5 460 332	5 871 691	5 610 212
Paiements tenant lieu de taxes	41 218	49 924	47 317
Transferts	53 175	327 203	508 351
Services rendus	578 164	655 897	850 293
Autres	1 461 736	1 079 182	664 663
	7 594 625	7 983 897	7 680 836
Investissement		5 746 177	6 644 764
	7 594 625	13 730 074	14 325 600
Dépenses			
Administration générale	1 164 220	1 000 540	1 097 932
Sécurité publique	1 070 041	1 112 948	1 088 082
Transport	1 633 761	1 344 759	1 431 548
Hygiène du milieu	913 610	870 725	1 287 265
Santé et bien-être	20 622	19 672	8 195
Aménagement, urbanisme et développement	443 228	379 507	390 673
Loisirs et culture	723 683	727 095	706 277
Frais de financement	192 713	192 205	237 750
Amortissement des immobilisations	865 491	1 225 928	943 039
	7 027 369	6 873 379	6 247 722
Excédent (déficit) de l'exercice	567 256	6 856 695	8 077 878
Moins : revenus d'investissement (taxes d'accise)		(5 746 177)	(6 664 764)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	567 256	1 110 518	1 433 114
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement (immobilisations)	865 491	1 225 928	943 039
Remboursement de la dette à long terme	(353 747)	(354 236)	(345 363)
Affectations			
Activités d'investissement	(1 091 500)	(1 140 389)	(1 115 230)
Excédent (déficit) accumulé		(17 105)	(24 728)
Autres éléments de conciliation	12 500	12 500	12 500
	567 256	273 302	529 782
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	837 216	903 332

Adopté à l'unanimité



16500-04-2015
point no 11d

**SOUTIEN FINANCIER À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE ST-APOLLINAIRE
POUR 3 ACTIVITÉS POUR LEUR 20^E ANNIVERSAIRE**

ATTENDU QUE la Société d'horticulture de St-Apollinaire célèbre cette année son 20^e anniversaire et que pour cette occasion, la Société sollicite l'appui financier de la Municipalité pour la réalisation d'évènements spéciaux;

ATTENDU QUE pour l'occasion, 3 activités seront organisées, soit une exposition, un projet communautaire et une grande fête champêtre;

ATTENDU QUE la Municipalité est fière des 20 ans d'engagement des bénévoles de la Société d'horticulture qui contribuent à l'embellissement et à la qualité de vie de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant de 500 \$ à la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire pour les activités organisées pour leur 20^e anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

16501-04-2015
point no 12a

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU BUREAU DE LA SAAQ

ATTENDU QUE suite à la démission de madame Lucie Boulanger, une offre d'emploi comme préposé(e) au permis et à l'immatriculation a été envoyée par la poste.

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Caroline Demers comme préposée au service à la clientèle du bureau de la SAAQ, à 21 h/semaine.

Que les autres conditions de travail soient celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité

16502-04-2015
point no 12b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N^O 747-2015 SUR LES HEURES D'OUVERTURE
DE LA PISTE DE MOTOCROSS ST-APOLLINAIRE/TERRE-ROUGE POUR LA
SAISON 2015**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 383 676 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, souhaite poursuivre l'exploitation de la piste de motocross sur sa propriété;

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les heures d'ouverture de la piste de motocross St-Apollinaire /Terre-Rouge;

ATTENDU QU'une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur est souhaitable;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mars 2015 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 747-2015 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

16503-04-2015
point no 12c

**APPUI AU CONTRAT SOCIAL EN FAVEUR D'UNE QUALITÉ DE VIE
ADÉQUATE POUR LES ÂÎNÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Société québécoise vieillit;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire reconnaît avoir une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à toutes les personnes âgées du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à :

- Prévoir l'impact de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des personnes âgées, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour toutes les personnes âgées.
- Respecter l'intégrité morale et physique des personnes âgées dans toutes nos actions.
- Reconnaître notre responsabilité collective envers les personnes âgées pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société.
- Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux personnes âgées.

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De signer le contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les âgés du Québec.

Adopté à l'unanimité.

16504-04-2015
point no 12d

DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EIL

ATTENDU QU'Entreprendre ICI Lotbinière est la communauté entrepreneuriale de la MRC de Lotbinière qui a pour mission de favoriser le développement du potentiel entrepreneurial en stimulant la culture entrepreneuriale et en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entrepreneuriat vers une vision concertée d'une MRC dynamique et innovante;

ATTENDU QU'Entreprendre ICI Lotbinière agit à titre de lieu de concertation et de mobilisation afin d'agir positivement sur les intentions d'entreprendre, la création, la survie et la croissance des entreprises du territoire de la MRC de Lotbinière, ainsi que sur le développement de la culture entrepreneuriale chez les citoyens;

ATTENDU QU'Entreprendre ICI Lotbinière est actuellement en année de transition dans le but d'effectuer le bilan de sa planification stratégique 2011-2014 pour ensuite se doter d'un nouveau plan d'action concerté et défini par et pour la MRC de Lotbinière et ses acteurs;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière est un partenaire majeur d'Entreprendre ICI Lotbinière de par sa participation financière (Pacte rural) et par sa constante implication dans la démarche (comité de gestion et réalisation des actions);

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a identifié Entreprendre ICI Lotbinière comme responsable de l'atteinte de l'objectif « Faire de Lotbinière un modèle entrepreneurial au Québec » dans sa planification stratégique 2013-2018;



ATTENDU QU'il est primordial que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière collaborent activement à la réalisation de la mission d'Entreprendre ICI Lotbinière en nommant, notamment, un répondant EIL qui aura pour rôle de relayer l'information à propos de la communauté entrepreneuriale au conseil de la Municipalité et à l'administration municipale, de faire la promotion de développement de la culture entrepreneuriale et agir à titre de personne ressource pour la communauté entrepreneuriale dans son milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer le maire Bernard Ouellet répondant EIL pour la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

16505-04-2015
point no 12e

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE MÉTAL DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été demandés pour la réfection de la toiture de métal de la salle communautaire;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Prix
Toitures Quatre-Saisons inc.	49 393.27 \$
Benoit Tremblay (1979) inc.	54 851.12 \$
Toitures Jules Chabot inc.	56 682.68 \$
Les Toitures Claude Morin inc.	68 007.72 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat la réfection de la toiture de métal de la salle communautaire à Toitures Quatre-Saisons inc. au montant de 49 393.27 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

16506-04-2015
point no 12f

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONCEPTION, LES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE D'UN BÂTIMENT DE SERVICE POUR LE PARC RUE DES VIGNES

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été demandés pour la conception, les plans, devis et la surveillance d'un bâtiment de service pour le Parc rue des Vignes;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Prix
Parka, architecture et design	8 500.00 \$
Dominique Blais, architecte	8 750.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour la conception, les plans, devis et la surveillance d'un bâtiment de service pour la Parc rue des Vignes à PARKA au montant de 8 500.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.



16507-04-2015
point no 12g

MANDAT POUR ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE AU 141, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer une étude environnementale, phase 1, sur le lot 5 631 959 du cadastre du Québec, situé au 141, rue Principale, dans le but de vendre le terrain;

ATTENDU QUE des offres de services ont été demandées pour réaliser cette étude;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- GENISOL environnement à 1380 \$
- BPH environnement à 1400 \$
- LVM à 1900 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus pas soumissionnaire, GENISOL environnement, au coût de 1380 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16508-04-2015
point no 12h

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ

ATTENDU QUE le congrès de L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 17 au 19 juin prochains au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE le Congrès de l'ADMQ est le plus important rassemblement de gestionnaires du monde municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire à ce congrès, Martine Couture, directrice générale, pour un montant de 488 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité

16509-04-2015
point no 12i

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien ménager de la salle communautaire s'est terminé le 2 avril dernier;

ATTENDU QU'il est inscrit au contrat que celui-ci peut être *renouvelable annuellement au gré de la municipalité et de l'entrepreneur*;

ATTENDU QUE les 2 parties sont d'accord pour prolonger le contrat d'entretien ménager d'un an, en tenant compte des modifications suivantes :

- La prestation de services exécutés à la demande du client lors de jours fériés et chômés est facturable au taux horaire régulier de 16.70 \$ majoré de demi, soit 25.05 \$/heure;
- Le tarif horaire est majoré de 3 \$/heure pour toute tâche exécutée du vendredi 00 h 00 au samedi 5 h 59.



- Le tarif horaire est majoré du quart (arrondi) soit 4.20 \$/heure du samedi 6 h 00 au lundi 00 h 59.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De prolonger d'un an le contrat d'entretien ménager de la salle communautaire, avec Conciergerie Rive sud, soit jusqu'au 2 avril 2016, en tenant compte des modifications décrites ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

16510-04-2015
point no 12j

ACCEPTATION PARTIELLE DE LA RUE DU CARDINAL ET DE LA RUE DU GRENAT

ATTENDU QUE « Gestion R.D. 2003 inc. » a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour de nouvelles rues du Cardinal, du Grenat, de l'Améthyste et pour la continuité de la rue Terry Fox, soient les lots 5 608 880, 5 608 881, 5 608 882 et 5 608 883 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire partielle des rues du Cardinal et du Grenat, approuvé par la firme SNC-Lavalin, incluant la liste des travaux à compléter et la liste des déficiences à corriger pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation partielle des rues du Cardinal et du Grenat, soit le lot 5 608 880 et une partie du lot 5 608 883 cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les sections de rues cédées gratuitement à la Municipalité par « Gestion R.D. 2003 inc. » seront considérées comme rues publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de son engagement et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien de ces rues, seulement une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Adopté à l'unanimité.

16511-04-2015
point no 12k

ACHAT DE CARTES POUR LE MÉCHOUI DES CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb ont invité, par écrit, les membres du Conseil municipal à leur souper Méchoui porc & bœuf, le samedi 2 mai prochain;

ATTENDU QUE cette activité est une belle opportunité de fraterniser et de contribuer aux nombreux projets des Chevaliers de Colomb;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 4 cartes pour l'activité du 2 mai prochain, au coût de 25 \$ la carte pour un total de 100 \$.

Adopté à l'unanimité



16512-04-2015
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 13 avril 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16513-04-2015
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 13 avril 2015, à 20 h 31.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 4 mai 2015
